



On y était! Nous étions 10000 mercredi à Amiens pour soutenir les camarades de Goodyear. Ces derniers comparaissaient en appel au tribunal. En première instance, ils avaient été condamnés à 24 mois de prison dont 9 fermes et 5 ans de mise à l'épreuve. Devant la juridiction d'appel le Procureur a finalement requis 24 mois de prison avec sursis. Un premier pas vers la victoire mais largement insuffisant!

Parce que lorsque l'on attaque un militant de la CGT c'est toute la CGT que l'on vise, nous resterons mobilisés autour des camarades de Goodyear jusqu'au 11 janvier, date où le jugement sera rendu.



Nous exigeons la relaxe de nos camarades. Stop à la criminalisation de l'action syndicale!